

ASSOCIATION L'AVENIR DE GROIX

M. YVON Dominique

Maire de Groix

GESTION DE L'EAU À GROIX

Place de l'église – 56590 GROIX

Monsieur le Maire,

Notre association l'Avenir de Groix a organisé le 16 septembre 2023 un débat conférence sur l'eau, animé par trois intervenants : Mme Catherine Robert, Mme Maëlle Turriès et M. Elias Ganivet, mobilisant un grand nombre de participants (compte rendu sur notre site : <https://www.avenir-de-groix.org/2023/10/13/reetour-sur-la-reunion-leau-a-groix-un-tresor-fragile/>).

Après la présentation de Mme Robert sur la spécificité géologique du sous-sol groisillon et des ressources en eau de Groix, c'est Maëlle Turriès, missionnée par l'association Eaux et Rivières, qui a expliqué le découpage administratif de la gestion de l'eau au niveau du territoire français en schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), à l'échelle des grands bassins hydrographiques et en schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) au niveau local. Elias Ganivet, chercheur à l'université de Rennes, a présenté son travail d'analyse sur les bassins du Scorff et du Blavet.

En ce qui concerne Lorient Agglomération, les communes sont prises en compte au sein des SAGE du Scorff et du Blavet, à deux exceptions près : Guidel, qui fait partie du SAGE Ellé-Isole-Laïta et Groix qui ne figure dans aucun SAGE à ce jour, ceci à juste titre, pourrait-on penser, puisque ses eaux n'entretiennent aucun rapport avec celles des bassins concernés. Pourtant, c'est au sein des SDAGE et SAGE que sont décidés les diagnostics à effectuer, les études ou les actions à entreprendre pour répondre aux besoins en eau des particuliers ainsi qu'à ceux des entreprises et des agriculteurs.

Le PLU de Groix arrêté le 6 décembre 2018 nous rappelle que la commune de Groix est intégrée au SDAGE Loire-Bretagne. Cependant la particularité hydro-géologique de l'île de Groix en fait un cas totalement atypique au sein du SDAGE Loire-Bretagne.

Le régime des eaux de surface lors des fortes pluies, le taux d'accroissement de la population sur les périodes touristiques et la durée cumulée de ces dernières, l'insularité et ses conséquences en matière de gestion de crise, le risque de pénétration d'eau salée dans nos nappes souterraines sont autant de facteurs qui ne trouvent pas de comparaison avec les autres communes (y compris littorales) en matière de conséquences. Groix a connu plusieurs événements qui ont nécessité un traitement lourd afin de satisfaire les besoins en eau potable. Les durées de ces épisodes se sont mesurées en jours ou en semaines. Les conséquences d'une sollicitation abusive des nappes déclenchant une dynamique de pénétration par des eaux salines pourraient se situer sur une échelle de temps d'une tout autre nature, se calculant en années, voire en décennies.

Tout le monde serait lourdement impacté : les particuliers bien sûr, mais également les agriculteurs, les éleveurs et la collectivité.

Pour ces raisons, nous vous sollicitons afin que ces questions soient traitées avec toute l'attention que nécessite ce sujet vital pour la population de l'île. La simple mention du PLU concernant le raccordement au SDAGE Loire-Bretagne ne trouve apparemment pas d'écho dans les différents documents mis à disposition du public que nous avons pu consulter. La prise en compte de Groix dans un schéma local d'aménagement et de gestion de l'eau nous paraît indispensable. Faut-il envisager un dispositif particulier, ou bien se raccrocher à un des SAGE voisins ? Quelles sont les réflexions en cours à ce sujet ? Les enjeux pour demain sont importants et à l'heure de la révision du PLU, il nous paraît plus important que jamais de traiter cette question avec toute l'attention qu'elle mérite.

Nous restons, bien entendu disponibles, pour réfléchir ensemble à ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sincères salutations.

M. JAILLETTE J.C. – Président de l'AVENIR DE GROIX

Copies à :

- mesdames Catherine Robert, Maëlle Turriès ;
- monsieur Elias Ganivet.